

# NORME INTERNATIONALE

ISO  
2067

Deuxième édition  
1988-11-01



---

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION  
ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION  
МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ

---

## Granulés crus de liège — Échantillonnage

*Granulated cork — Sampling*

Numéro de référence  
ISO 2067:1988 (F)

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO. Les Normes internationales sont approuvées conformément aux procédures de l'ISO qui requièrent l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 2067 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 87, *Liège*.

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO 2067 : 1976), dont elle constitue une révision mineure.

# Granulés crus de liège — Échantillonnage

## 1 Objet et domaine d'application

La présente Norme internationale prescrit une méthode pour l'échantillonnage des granulés crus de liège.

Les caractéristiques des granulés crus devant être contrôlées avant tout pressage, la présente Norme internationale n'est applicable qu'aux granulés en vrac n'ayant été soumis à aucun pressage, à la sortie des silos ou emballés dans des sacs.

## 2 Références normatives

Les normes suivantes contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui en est faite, constituent des dispositions valables pour la présente Norme internationale. Au moment de la publication de la présente Norme internationale, les éditions indiquées étaient en vigueur. Toute norme est sujette à révision et les parties prenantes des accords fondés sur la présente Norme internationale sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des normes indiquées ci-après. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des Normes internationales en vigueur à un moment donné.

ISO 633 : 1988, *Liège — Vocabulaire*.

ISO 3534 : 1977, *Statistique — Vocabulaire et symboles*.

## 3 Définitions

Pour les besoins de la présente Norme internationale, les définitions de l'ISO 633 s'appliquent, ainsi que les définitions de l'ISO 3534 pour les termes relatifs à l'échantillonnage.

**3.1 granulés crus:** Voir ISO 633 : 1986, 2.4.2.

## 4 Appareillage

**4.1 Échantillonneur conique,** tel qu'il est représenté à la figure 1, ou, à défaut, **croix** ou tout autre appareil à diviser approprié.

**4.2 Récipients pour échantillonnage,** à fermeture étanche.

## 5 Mode opératoire

### 5.1 Prélèvements élémentaires

Selon les cas, effectuer les prélèvements élémentaires sur les produits en vrac ou dans les sacs, conformément à 5.1.1 et 5.1.2, respectivement.

Procéder par lot à des prélèvements élémentaires à raison de 100 g pour 100 kg de granulés.

#### 5.1.1 Produit en vrac

Sauf stipulation contraire du contrat, espacer les prélèvements élémentaires, afin qu'ils soient répartis sur toute la masse du lot.

#### 5.1.2 Produits en sacs

Sauf stipulation contraire du contrat, effectuer les prélèvements élémentaires dans chaque sac du lot.

### 5.2 Échantillon global

Réunir les prélèvements et bien les mélanger pour obtenir une homogénéisation complète. L'échantillon global ainsi obtenu doit être d'au moins 3 kg dans le cas des petits granulés passant au tamis de 2,8 mm d'ouverture de maille, et de 4,5 kg dans le cas de gros granulés retenus sur tamis de 2,8 mm d'ouverture de maille.

### 5.3 Échantillon réduit

Réduire éventuellement l'échantillon global par division, à l'aide d'un des appareils mentionnés en 4.1, jusqu'à l'obtention d'un échantillon réduit d'une masse de 3 kg dans le cas des petits granulés passant au tamis de 2,8 mm d'ouverture de maille, et de 4,5 kg dans le cas de gros granulés retenus sur tamis de 2,8 mm d'ouverture de maille.

### 5.4 Échantillons pour laboratoire

Diviser l'échantillon réduit en trois échantillons pour laboratoire destinés: l'un à l'acheteur, un autre au fournisseur et le troisième au surveillant de l'échantillonnage.

## 6 Emballage et marquage des échantillons pour laboratoire

### 6.1 Emballage

Les récipients (4.2) contenant les échantillons doivent être propres et secs, et à fermeture étanche.

### 6.2 Étiquetage

Les indications minimales suivantes doivent figurer sur les étiquettes:

- a) désignation du produit;
- b) nom et adresse du fournisseur;
- c) nom et adresse de l'acheteur;
- d) lieu, date et heure de l'échantillonnage;

e) nom et signature du fournisseur;

f) nom et signature du surveillant de l'échantillonnage.

## 7 Rapport d'échantillonnage

S'il est exigé de rédiger un rapport d'échantillonnage, il doit contenir les indications suivantes:

- a) les conditions dans lesquelles se trouvent les granulés échantillonnés;
- b) la technique d'échantillonnage utilisée, si elle est différente de celle qui est prescrite dans la présente Norme internationale;
- c) le compte rendu des incidents éventuels, susceptibles d'avoir eu une influence sur l'échantillonnage.

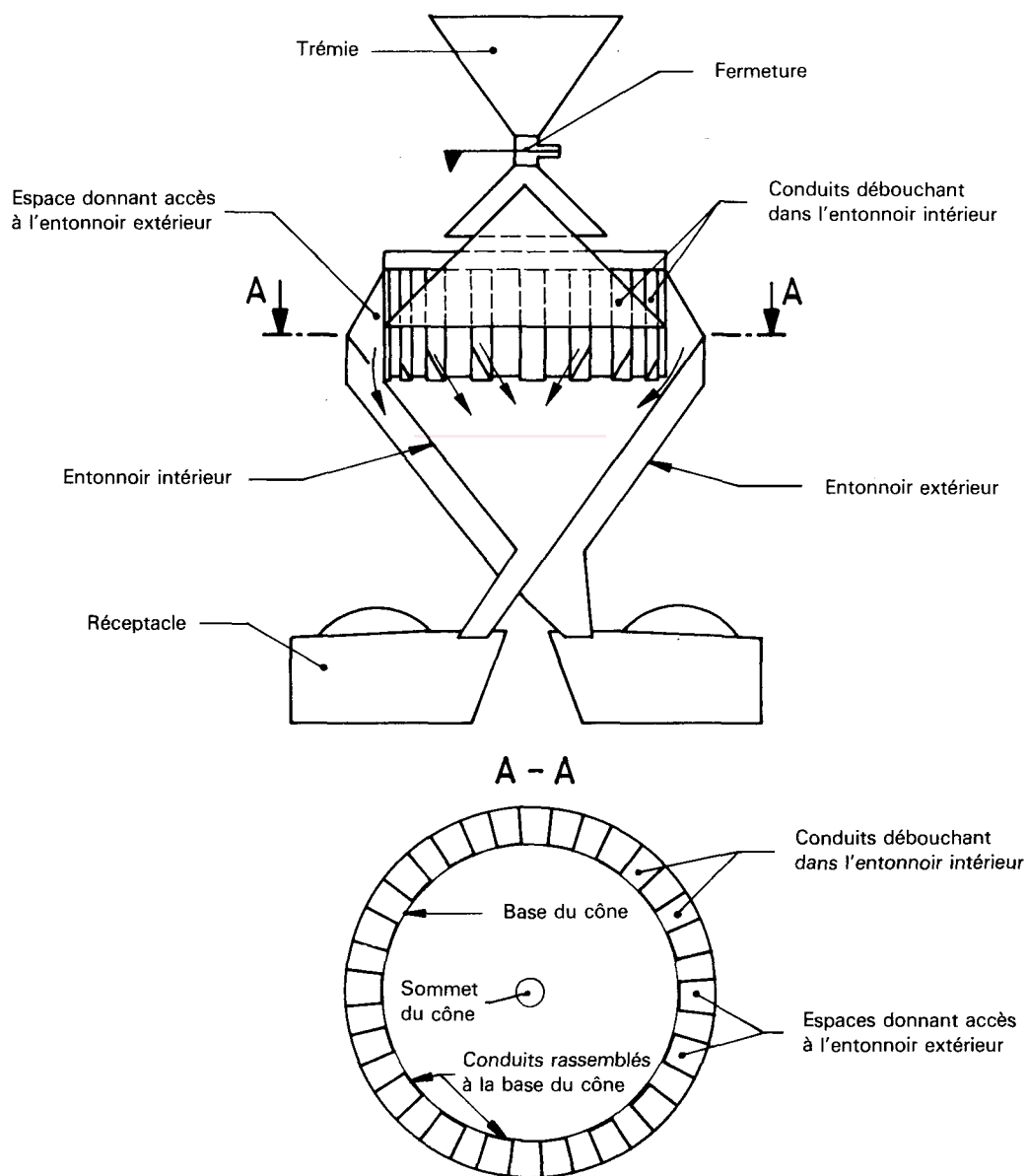


Figure 1 – Échantillonneur conique (type Boerner)

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO 2067:1988

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/326669f1-15ce-48fd-afdd-5c07424a0179/iso-2067-1988>